

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 24 février 2022 à 20h00, à la  
Maison Vallier**

**Présidence du Conseil général :** M. Luciano Cravero

<b>Présences :</b>	Effectif :	24	<b>Sont excusés :</b>	Mme Laila Cinotti
	À l'appel :	20		Mme Françoise Maire
	Excusés :	4		M. Julien-Henri Martin
				M. André Grandjean

**Sont également présents :**

M. Jean-Bernard Simonet, Président du Conseil communal  
M. Michel Froidevaux, Vice-Président du Conseil communal  
Mme Isabelle Garcia, Secrétaire du Conseil communal  
Mme Laure Persoz, Vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Joël Boulogne, Membre du Conseil communal  
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal  
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2021 (pages de 1 à 16)
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 42'000.- pour des travaux de rénovation des accès de la crèche Tartine et Chocolat dans l'aile Nord du Château (pages de 17 à 19)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 540'000.- pour la mesure 7 du PGEE (pages de 20 à 22)
5. Points en suspens – informations du Conseil communal
6. Divers

## 1. Correspondance - Appel

**M. L. Cravero, Président :**

Il est actuellement 20h00.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue. Nous allons commencer par le point 1, correspondance et appel.

Aucune de correspondance.

Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.

*Appel selon la liste des présences par M. L. Demarta*

**Sont excusés :** Mme Laila Cinotti  
Mme Françoise Maire  
M. Julien-Henri Martin  
M. André Grandjean

**À l'appel :** 20 personnes présentes et 4 excusés. La majorité absolue est de 11.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2021

**M. L. Cravero, Président :**

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 24 février 2022 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

## 3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 42'000.- pour des travaux de rénovation des accès de la crèche Tartine et Chocolat dans l'aile Nord du Château (pages de 17 à 19)

**M. L. Cravero, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a examiné la demande de crédit d'engagement de CHF 42'000.- pour des travaux de rénovation des accès de la crèche Tartine et Chocolat dans l'aile Nord du Château.

La nécessité de remplacer les portes et la fenêtre de la crèche ne fait aucun doute. L'encadrement en bois installé il y a 14 ans sur cette façade Ouest exposée aux précipitations s'est déformé provoquant d'importantes infiltrations d'eau.

Les nouvelles portes en bois-métal éviteront ces problèmes d'étanchéité et, nous l'espérons, auront une durée de vie bien plus longue.

C'est à l'unanimité que la commission financière préavise favorablement cette demande de crédit de CHF 42'000.- qui a été inscrit pour le même montant dans le budget des investissements 2022.

**Mme V. Charpié :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 21 février 2022, le groupe PLR a attentivement étudié le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 42'000.- pour des travaux de rénovation des accès de la crèche Tartine et Chocolat dans l'aile Nord du Château. C'est à l'unanimité des membres présents que la demande de crédit a été approuvée.

**M. L. Demarta :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance de ce dossier. Il souscrit volontiers à la nécessité de changer les portes de la crèche. Il approuve sans réserve le choix de portes bois-métal.

Cependant, le groupe est surpris par le prix de ces portes. Il demande donc qu'au moins les quatre entreprises ci-jointes soient invitées à soumissionner, si ce n'est pas déjà fait.

Il s'agit de menuiseries du village ou des villages directement voisins, ainsi que d'un producteur neuchâtelois. En vous remerciant.

Menuiserie Burgdorfer Paul Chemin des devins 1a 2088 Cressier 032 757 25 75	Muttner Menuiserie Sàrl Ville en Bise 7 2525 Le Landeron 078 773 26 06	Menuiserie Tschäppät & Moret SA Chemin des Nageux 3 2087 Cornaux 032 757 11 47	Lienher SA Rue du Corbes 27 2065 Savagnier 032 853 23 24
--------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

*Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero*

**M. L. Cravero, Président :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit  
d'engagement complémentaire de CHF 540'000.- pour la mesure 7 du PGEE  
(pages de 20 à 22)**

**M. L. Cravero, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a étudié la demande de crédit complémentaire à ceux votés en 2011 et 2018 pour la mesure 7 du PGEE, à raison de CHF 540'000.-. Ce crédit supplémentaire qui n'était pas inscrit au budget des investissements 2022 est pleinement justifié par le développement des nouvelles implantations immobilières ainsi que le projet CAD.

Il s'agit notamment de la prolongation de la mesure 7 du PGEE depuis le carrefour Malpierres/Argilles jusqu'à la limite communale de Cornaux, de la création d'un trottoir le long du chemin des Argilles et de la réalisation, pour la durée des travaux, d'une piste de chantier permettant aux camions de relier directement la RC5.

La mise en séparatif du quartier jusqu'à l'exutoire étant effectif, les frais liés au prolongement de la mesure 7 du PGEE bénéficieront de la même subvention cantonale de 40 % que les deux premiers crédits votés dans ce dossier.

Par ailleurs, Groupe E Celsius SA participera au coût de la fouille qui sera également utilisée pour la réalisation du CAD.

C'est à l'unanimité que la commission financière préavise favorablement cette demande de crédit complémentaire de CHF 540'000.-. A noter encore que les parts du crédit liées aux eaux usées, aux eaux de boisson et aux eaux claires seront inscrites dans des chapitres autofinancés.

**M. J. Veillard :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission des SITP s'est réunie le 16 février 2022 avec notre Président de Commune, M. Jean-Bernard Simonet. Des plans nous ont été montrés, notamment de la Mesure 7 du PGEE ainsi que du chemin de chantier temporaire. Nous soutenons à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. J.-L. Descombes :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Demande de crédit de CHF 540'000.- pour la Mesure 7 du PGEE. Lors de notre séance de préparation pour ce Conseil général, nous avons constaté que les travaux dans ce quartier seront à la hausse ainsi que l'augmentation des coûts. Les documents reçus par la Commune ainsi que les

explications fournis par M. Jean-Bernard Simonet nous ont permis de mieux comprendre cette demande. La concrétisation des projets de constructions : changer la conduite d'eau de boisson, installer le séparatif des eaux usées, routes, trottoirs et conduites du CAD (Chauffage à distance) sont des raisons fondées pour cette demande de crédit.

Pour une partie des travaux, la Commune touchera une subvention de l'Etat et le CAD participera aux frais de la route. Le groupe PLR acceptera cette demande de crédit.

**M. Geissbühler :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance de la demande de crédit d'engagement complémentaire qui nous est soumis en vue de la réalisation de la Mesure 7 du PGEE, soit du plan général d'évacuation des eaux. Ce crédit traduit l'évolution qu'a connu le quartier entre le projet initial présenté en 2011 et la situation actuelle avec le projet des constructions aux Argilles. Les besoins et le périmètre d'intervention ont évolués et d'autres éléments sont venus se greffer au projet initial, comme le redimensionnement des conduites d'eaux et le passage du CAD. Des mesures supplémentaires sont prises pour limiter le trafic lourd durant les travaux ainsi que pour aménager un trottoir sur le chemin des Argilles. A noter encore, une part de ces crédits concerne les domaines autoporteurs, sans impact sur les comptes communaux et d'une participation au coût des travaux peut être attendue de la part du promoteur. Le groupe Ensemble pour Cressier accepte le crédit complémentaire de CHF 540'000.-, qui porte au budget l'ensemble de la mesure 7 du PGEE un montant total de CHF 1'540'000.-. Merci.

*Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero*

**M. L. Cravero, Président :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

<b>5. Points en suspens – informations du Conseil communal</b>
----------------------------------------------------------------

**M. L. Cravero, Président :**

Est-ce qu'un groupe souhaite s'exprimer ? Le Conseil communal souhaite il s'exprimer ?

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Point de situation suite aux inondations du 22 juin 2021.

A la fin de l'année dernière, se sont achevés les travaux urgents de notre village ainsi qu'au hameau de Frochaux. Ces derniers nécessiteront encore quelques finitions.

Le Concept de protection contre les crues sera présenté par le bureau d'ingénieur aux autorités communales, cantonales et fédérales le 15 mars prochain. Cette présentation aura pour but de nous indiquer les principales réalisations qui devront être effectuées afin de permettre la sécurisation de notre village. Ces travaux seront principalement réalisés sur les deux cours d'eau du village, soit le Ruhaut et le Mortruz, ainsi que le problème du mur antibruit CFF.

Dans la foulée de cette présentation, une information sera rédigée et distribuée à l'ensemble des habitants et habitantes de notre village afin de les renseigner sur les mesures qui seront prises. Le Conseil communal ne manquera pas de tenir informé le Conseil général au courant, au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Concernant les chantiers sur le village.

Les travaux de la Mesure 7 étape 2 du PGEE débuteront cette semaine et dureront jusqu'au mois de septembre 2022.

La Mesure 8, étape 2 du PGEE débutera vers mi-août 2022 et durera jusqu'à novembre 2022.

Les travaux sur le carrefour RC5-Malpiezères débuteront eux en septembre 2022 et se termineront fin de l'année 2022 voir au début printemps 2023 (selon fermetures/arrêts des entreprises).

Pour le CAD, les conduites d'alimentation pour Cornaux-Cressier seront installées en même temps que les travaux des Mesures du PGEE 7 et 8.

Pour la suite du déploiement CAD sur le village de Cressier, nous attendons le tracé définitif. C'est encore à l'étude. Ils doivent regarder si il passe par le chemin des Narches ou par le chemin des Prélards. On attend avec impatience le tracé définitif.

Concernant les travaux CEN, les travaux sur le réseau vont bon train. Pour le réservoir de l'Essert, une cuve a été mise en service et le hameau de Frochaux sera branché sur cette cuve la semaine prochaine. Un conduit de ravitaillement du Landeron Est (mis à part le passage du Ruhaut) est installé jusqu'au réservoir de Combazin. Une séance de présentation du passage du Ruhaut est agendée au jeudi 10 mars prochain. Il y aura à ce moment-là pas mal de discussions mais uniquement concernant le passage de la conduite. Les mesures de prévention seront établies plus tard.

On a sur Cressier, trois sites pollués.

Le site de l'Ecluse sera suivi par le SENE. Un forage a eu lieu avec la pose d'un puits de prélèvement d'échantillons. Les échantillons seront prélevés selon les précipitations pluviales et comparés avec la source de l'Ecluse afin de voir si des liaisons karstiques ont lieu. Ça c'est sur le problème de l'Ecluse. Vous savez qu'il y a eu jusqu'aux années 70 une décharge sauvage là-haut. Tout de même contrôlée par la Commune. Et veut donc voire maintenant, vu qu'on à la source de l'Ecluse de l'autre côté du Ruisseau, s'il y a des liaisons.

Les autres sites ne sont pas considérés comme dangereux pour la Commune, soit, Les Devins ou Les Ratenets ne sont pas pris en considération.

Le 30<sup>ème</sup> du Jumelage les 25 et 26 juin 2022.

Les travaux de préparations vont bon train grâce à l'engagement de personnes dévouées. Il a été convenu avec Fegersheim qu'une décision définitive sera prise le 15 mars 2022 pour le maintien ou non de cette manifestation (covid oblige). Dans le cas où la manifestation devait être renvoyée, nous proposerons de faire la prochaine manifestation lors du 35<sup>ème</sup>.

Merci de votre attention.

## 6. Divers

**M. L. Cravero, Président :**

Je passe la parole. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

**M. R. Fuchs :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Plusieurs personnes sont venues me demander des renseignements par rapport au cimetière.

Au cimetière de Cressier, nous avons une tombe qui s'appelle « la tombe du Souvenir ». On trouve que l'on pourrait embellir le lieu. Et surtout pour ceux qui ne veulent pas avoir une urne ou une tombe seule et qui prennent la tombe du Souvenir, d'avoir une espèce de pierre ou l'on pourrait marquer le nom, le prénom, la naissance et le décès des personnes qui ont pris la tombe du Souvenir. Cela se fait beaucoup en Suisse allemande et romande. Le but étant d'embellir cet endroit et de se souvenir des personnes ayant choisies la tombe du Souvenir.

Merci de m'avoir écouté.

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Cette question ne date pas d'aujourd'hui et a déjà été relevée par une partie de citoyens qui se sont adressés à la Commune il y a environ une année. Nous sommes en train d'étudier pour libérer une place au cimetière, au-dessus de la fontaine, pour la création d'une nouvelle tombe du Souvenir à cet endroit-là. A ce moment-là, on installera soit un mur ou un totem afin d'y apposer des petites plaquettes des gens qui ont été mis là pour leurs dernières pensées. C'est à l'étude.

**Mme V. Charpié :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je me fais l'écho des propriétaires de chien.

En décembre dernier, nous acceptons une hausse de la taxe des chiens en passant de CHF 80.- à CHF 100.-. Une hausse importante qui pourrait laisser penser aux propriétaires de chiens que la Commune va continuer à mettre à disposition sacs et poubelles en suffisance. Hors, fort est de constater que depuis quelques temps, le nombre de poubelles diminue et pour preuve, récemment la poubelle au chemin des Argilles a été retirée.

La propreté du village est l'affaire de tous et si nous voulons encourager les propriétaires de chien à ramasser les crottes de nos amis à quatre pattes, il est nécessaire de raccourcir le chemin jusqu'à la prochaine poubelle. Croyez-moi, se balader avec le sac chaud à la main n'est pas agréable. Merci donc de bien vouloir garder en suffisance le nombre de poubelles et de sacs dans le village mais aussi aux abords du village et sur les chemins pédestres. Merci d'avance.

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pour réponse. Il est clair qu'on a supprimé au village actuellement deux poubelles. Une première poubelle qui n'a jamais été utilisée et donc il n'y avait pas l'utilité de la maintenir là. Et la deuxième poubelle au chemin des Argilles, que vous venez de nommer. Dans cette poubelle, le 95 % du volume était uniquement des déchets ménagers. On s'est donc dit que pour faire comprendre aux gens que ces poubelles ne sont pas destinées aux déchets ménagers, mais aux déchets de rue : papiers de cigarettes, papiers, déchets chiens, sacs à chiens et autres de ce type. Mais lorsque les résidents du coin mettent leurs déchets ménagers, je pense que nous devons réagir. Pour information, au niveau de la Commune de Cressier, il existe 113 poubelles de rue. Je pense que si on doit promener son chien et faire entre 150 et 300 mètres, c'est autant bénéfique pour le promeneur du chien que pour le chien. Je pense qu'il n'y a pas trop à discuter par rapport à la distance d'une poubelle à une autre.

**M. L. Cravero, Président :**

Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons clore la séance.  
Belle soirée à tous.

**La séance est levée à 20h23.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**  
Le Président,                      Le Secrétaire,

L. Cravero

L. Demarta